

## COMPTE RENDU DU CHSCT DU 17 NOVEMBRE 2021

Le CHSCT de l'Aude s'est réuni en session plénière le 17 novembre après-midi.

La séance débute par la lecture de la seule déclaration liminaire présentée, celle de Solidaires Finances Publiques (en pièce jointe).

Celle-ci évoque notamment la « gestion » par la Direction locale du cas avéré de harcèlement au travail dans un poste du département, dénoncé depuis plusieurs mois maintenant par les représentant(e)s du personnel au CHSCT, ceux de Solidaires Finances Publiques en particulier.

Compte-tenu des graves dysfonctionnements rencontrés dans le traitement de ce dossier, pour lequel une solution satisfaisante n'est toujours pas trouvée par la DDFiP à ce jour, comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres, Solidaires Finances Publiques souhaite soumettre au vote une résolution permettant la prise de mesures immédiates nécessaires à la bonne marche du CHSCT de l'Aude (en pièce jointe également).

Aucune réponse n'est apportée par le DDFiP à notre déclaration liminaire, sinon des jugements de valeur à l'emporte-pièce et des considérations personnelles sans fondement, notamment celle relative à une absence de travail et de connaissance des dossiers des représentants de Solidaires Finances Publiques.

Pire (si toutefois cela était possible !), durant la lecture de cette résolution, le DDFiP consulte ostensiblement son téléphone portable et se permet même de passer un appel...

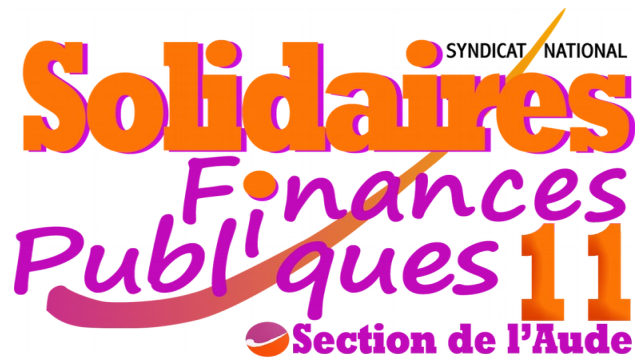
Pour ce qui concerne les positions des représentant(e)s du personnel, vote « pour » à l'unanimité.

Nous rappelons au DDFiP, également accessoirement Président du CHSCT de l'Aude, qu'il lui appartient de tenir son rang et, par conséquent, de prêter attention (même si cela est feint) aux revendications et propositions des représentant(e)s du personnel qui œuvrent au profit de l'ensemble des agent(e)s des Finances Publiques du département.

L'ordre du jour débute par le retour sur le harcèlement subi au travail par un(e) agent(e) du département, puisqu'il s'agit de voter le procès-verbal de la réunion du CHSCT exceptionnel du 29 septembre 2021 consacré entièrement au sujet( <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/110/229-compte-rendu-du-chsct-exceptionnel-du-29-septembre.html> ).

Les représentant(e)s du personnel souhaitent évoquer un fait nouveau intervenu depuis, à savoir la dénonciation de faits similaires vécus par un(e) agent(e) du même site.

Ceci justifie donc selon nous la reconsidération de l'ensemble du dossier. Monsieur Demonet prend connaissance de cette situation malgré ses dénégations écrites précédentes sur l'existence d'un harcèlement collectif au sein de cette structure.



Toutefois, malgré ces faits avérés, relatés désormais par deux personnes, les décisions actées le 29 septembre restent maintenues.

Néanmoins, Solidaires Finances Publiques mettra à l'ordre du jour ce sujet très grave lors de la prochaine demi-journée du CHSCT prévue le 15 décembre.

Car cela fait maintenant 9 mois que cette intolérable situation a été remontée par Solidaires Finances Publiques au DDFiP.

Celui-ci a d'abord stigmatisé la victime, qui serait responsable du harcèlement dont elle a été l'objet, avant de minimiser la situation au vu d'éléments médicaux démontrant le harcèlement.

Ce comportement est inacceptable.

Plutôt que de dénigrer systématiquement les propos et écrits des représentant(e)s du personnel, singulièrement celles et ceux de Solidaires Finances Publiques, le DDFiP serait plus inspiré de prêter une attention bienveillante aux difficultés croissantes rencontrées par les agent(e)s dans les postes et services.

La séance se poursuit par les suites données par la Direction à la visite d'une délégation du CHSCT au Service de Gestion Comptable (SGC) de Carcassonne le 12 octobre 2021.

En particulier, celle-ci avait observé qu'une porte blindée ouvre directement sur le hall d'accueil et le guichet handicapé avec, ainsi, possibilité de blesser gravement un usager.

Nous avons dès lors fermement réclamé en séance que le positionnement de ce guichet Personne à Mobilité Réduite (PMR) soit modifié dans les plus brefs délais.

Par ailleurs, les nouveaux locaux construits au SGC pour permettre d'accueillir les agent(e)s des trésoreries supprimées de Bram, Cuxac-Cabardès et Peyriac-Minervoises dans le cadre du soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité » disposent d'une luminosité nettement insuffisante.

Nous avons donc préconisé la mise en place de vitres transparentes plutôt qu'opaques comme actuellement pour pallier cette difficulté.

Nous serons très vigilants sur la suite rapide à donner à cette recommandation.

Quant à la sécurité du site, nous avons pointé la défaillance totale du système de vidéosurveillance de l'accueil guichet : caméra positionnée derrière une porte, écran vidéo hors service, enregistrement des images pour le mois incertaine,...

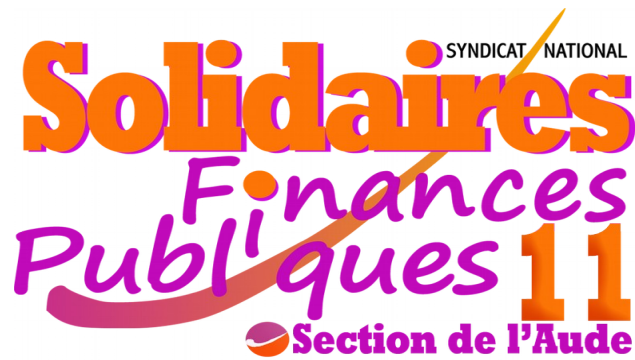
La Direction semble surprise par ces observations : en effet, selon elle, la caméra sert uniquement à enregistrer, par conséquent, l'écran vidéo est superflu.

Solidaires Finances Publiques fait toutefois remarquer que, non seulement cette caméra n'enregistre a priori aucune image, mais qu'en cas d'agression, il peut être fort utile, afin d'alerter rapidement les forces de l'ordre, de disposer d'images de l'attaque en temps réel.

Aucune réponse n'est apportée à ces arguments : sans doute, une énième « réflexion en cours »...

Les fiches de signalement sont ensuite évoquées.

L'une d'entre elles attire notre attention, du fait de l'absence de suite appropriée donnée par la Direction.



En effet, un agent a été violemment bousculé par un usager.

Extraits de la fiche : « j'ai été violemment poussé et fait un recul de plus de 2 mètres malgré mes 1,88 mètres et 85 kilos. »

La réponse apportée par la Direction se limite à une lettre de mise en garde...

Solidaires Finances Publiques dénonce l'absence de considération portée aux agent(e)s victimes d'agressions. En effet, de telles violences doivent être signalées sans délai par la DDFiP au Procureur de la République par le biais de la procédure prévue à l'article 40 du Code pénal.

Toutefois, le DDFiP doute de l'utilité et de l'efficacité d'une telle procédure puisque, selon lui, « le Procureur ne fera rien » !

Nous sommes consternés par une telle attitude : décidément, aucune protection, ni soutien ne sont accordés au personnel victime d'agressions pourtant en nombre croissant.

Deux fiches de visites médicales présentées au CHSCT en raison du refus de l'Administration de suivre les demandes du médecin du travail sont ensuite abordées : celles-ci préconisent des aménagements de poste demandés par le médecin du travail pour raison de santé.

Nous sommes très surpris par la réponse aux dites fiches rédigée, non pas par la DDFiP comme le prévoit pourtant la réglementation, mais par le chef de service qui refuse catégoriquement ces aménagements.

De quel droit un(e) chef(fe) de service se substituerait-il à un médecin, professionnel de santé ?

La Direction considère toutefois légitime la réponse du chef de service.

Nous sommes sidérés, à Solidaires Finances Publiques, par une telle posture : les préconisations d'un médecin ne sont pas anodines et doivent être impérativement suivies à la lettre pour la sauvegarde de la santé des agent(e)s.

Solidaires Finances Publiques souhaite connaître si d'autres fiches d'aménagement de poste sont en instance de traitement.

Monsieur Ordonaud répond avec assurance que non.

Toutefois, nous rétorquons qu'il semblerait qu'une préconisation d'aménagement ne soit pas traitée depuis plusieurs mois par la Direction.

Monsieur Ordonaud, victime sans doute d'une amnésie provisoire, retrouve soudainement la mémoire et indique qu'effectivement, un dossier suit son cours.

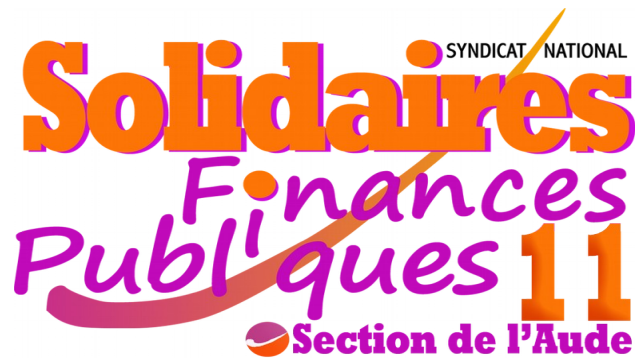
Il s'avère qu'un aménagement de poste a ainsi été demandé par le médecin du travail depuis le mois de février 2021 et, qu'à ce jour, aucune suite véritable n'a été donnée.

S'agit-il d'un délai normal de traitement sachant que cette situation prolongée d'incertitude a amené l'agent(e) concerné(e) à une souffrance au travail qui s'aggrave de jour en jour ?

Nous avons donc exigé qu'une solution rapide à ce dossier soit apportée.

Le registre Santé et Sécurité au Travail (SST) est ensuite évoqué.

Une mention attire notre attention : le SIP de Carcassonne a dénoncé en juin l'absence de renouvellement du contrat de « vigile » à l'entrée de la cité administrative.



En effet, le niveau Vigipirate actuel a, certes, été abaissé de 3 (« sécurité renforcée risque attentat ») à 2 (« sécurité renforcée ») mais cela signifie néanmoins que le contrôle des accès aux lieux publics doit être assuré et des mesures permanentes de sécurité prises.

La Direction a rétorqué, sur le registre SST, que le nom et le prénom de l'agent(e) devaient être stipulés pour prétendre obtenir une réponse de sa part. Par ailleurs, selon elle, le « vigile » n'est pas chargé de la sécurité mais uniquement de la régulation du flux d'accueil, notamment en lien avec la COVID-19.

Toutefois, une nouvelle mention inscrite sur le registre en date du 15 novembre indique que ce jour-là, à l'intérieur du hall d'accueil, 52 personnes étaient présentes simultanément !

Monsieur Demonet, prenant connaissance de cette interpellation, confirme un dysfonctionnement certain mais assure que des mesures seront prises pour y remédier à l'avenir.

Pour l'échéance du 15 décembre lorsque les dates fatidiques pour la TH et la TF auront expiré depuis un certain temps ?

Sur ce sujet de la sécurité, nous regrettons que les préconisations que le CHSCT avait faites à maintes reprises n'aient toujours pas été mises en place, ni même sérieusement étudiées.

En particulier, nous avons réclamé l'achat de portiques de sécurité et la présence de véritables vigiles, formés et aptes à contrôler les accès du site.

Le point suivant, porté à l'ordre du jour sur demande ds représentant(e)s du personnel, concerne le questionnaire visant à cartographier les risques psychosociaux dans le département de l'Aude.

En effet, le médecin du travail, le docteur Éluard, a élaboré un questionnaire qui sera transmis aux agent(e)s sous couvert d'anonymat, permettant d'évaluer dans chaque poste et service les risques éventuels de harcèlement ou d'intimidation.

Solidaires Finances Publiques présente au vote une résolution demandant la diffusion à l'ensemble des agent(e)s du département de l'Aude du dit questionnaire (en pièce jointe). Par suite, les agent(e)s seront invité(e)s à adresser directement au médecin du travail le questionnaire complété.

La résolution est soumise au vote : 3 voix « pour » (Solidaires Finances Publiques, CGT) et 2 abstentions (FO).

Pourquoi donc s'abstenir sur un tel sujet ?

Les risques psychosociaux dans le département de l'Aude ne seraient-ils pas une préoccupation éminente ?

Sur demande, une nouvelle fois, des représentant(e)s du personnel, une délibération est alors votée prévoyant une visite d'une délégation du CHSCT au SGC de Limoux et au Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF) de l'Aude suite à leur récente création.



La séance se clôt à 17H30 sans que tous les sujets prévus à l'ordre du jour aient pu être abordés. En effet, la salle de réunion devait être libérée de façon urgente puisqu'un cours d'espagnol était programmé dans cette même salle à 17H30 ! La Direction ne pouvait ignorer cette contrainte : cela dénote une nouvelle fois la volonté délibérée d'entraver le fonctionnement du CHSCT de l'Aude.

En témoigne de surcroît le refus de tenir cette instance sur une journée malgré un ordre du jour très chargé. Pourtant, le secrétaire du CHSCT avait réclamé au préalable qu'une journée entière soit consacrée au CHSCT. Aucune réponse n'a, à ce jour été apportée par la Direction, confirmant nous semble-t-il le mépris ouvertement affiché envers cette instance et les représentant(e)s du personnel.

Une nouvelle session d'une demi-journée est donc prévue le 15 décembre en espérant, cette fois-ci, sans grand espoir, que l'ensemble des sujets puissent être traités exhaustivement.